



PROPULSEUR D'INNOVATION CYCLE DU PROGRAMME 2025-2026

Présentée par: Alexandra Barlow
Vice-présidente, programmes
Le Réseau canadien d'innovation en alimentation

Qui nous sommes



Le Réseau canadien d'innovation en alimentation (RCIA) a créé la communauté d'entreprises en alimentation la plus dynamique et la plus engagée du pays. Nos membres proviennent des quatre coins du monde et représentent tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire.



Nous finançons des projets transformateurs dans le domaine des technologies alimentaires, favorisons la collaboration et faisons le nécessaire pour créer une communauté florissante de professionnels œuvrant dans le secteur des aliments et des boissons.

Trois choses que vous devez savoir à propos du RCIA



Nos membres misent sur l'utilisation de l'innovation pour développer les entreprises de fabrication de produits alimentaires, de services alimentaires et de vente au détail de produits alimentaires.



Nous mettons nos membres en contact avec de nouvelles idées, opportunités et technologies afin d'accroître la collaboration et de positionner le Canada en tant que chef de file mondial de l'innovation en alimentation.



Notre équipe est répartie sur l'ensemble du territoire canadien et apporte son soutien en matière d'innovation à toutes les régions, à tous types de produits et à tous les types d'entreprises travaillant en aval des activités fermières jusqu'à l'assiette des consommateurs et consommatrices.

Voici quelques-uns de nos membres



Ce qui distingue le RCIA



Directeurs régionaux de l'innovation (DRI)

Les directeurs régionaux de l'innovation sont présents dans tout le pays et **apportent à nos membres un soutien local et des solutions nationales.**



YODL

YODL est un espace **d'innovation réservé à nos membres**, qui met les professionnels de l'alimentation en contact avec des idées, des ressources et des partenaires uniques.



Possibilités de financement uniques

Les programmes de financement du RCIA **stimulent l'innovation en alimentation au Canada**, favorisent la collaboration et génèrent des retombées économiques.

Programme Propulseur d'innovation

- ❖ Conçu pour fournir un soutien souple et rapide aux petites et moyennes entreprises (PME).
- ❖ Le montant maximal de subvention accordée du RCIA pourra atteindre 50 % du total des coûts admissibles du projet, ou 100 000 \$.
- ❖ Les projets doivent porter sur un maillon de la chaîne d'approvisionnement et de production alimentaire au-delà de la ferme. Les projets qui se concentrent principalement sur les activités agricoles et profitent principalement aux agriculteurs ne sont pas admissibles



Nos priorités



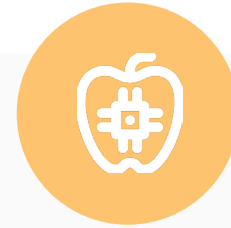
Création de produits et de processus intelligents

- Avantages pour la santé, la nutrition et le bien-être
- Sciences émergentes comme les protéines cultivées ou les protéines « vertes »
- Solutions à la pénurie de main-d'œuvre – nouvelles applications de la robotique, de la numérisation, de l'automatisation et de l'IA
- Technologies de transformation visant à améliorer la qualité, l'énergie et la productivité



Durabilité de l'écosystème alimentaire

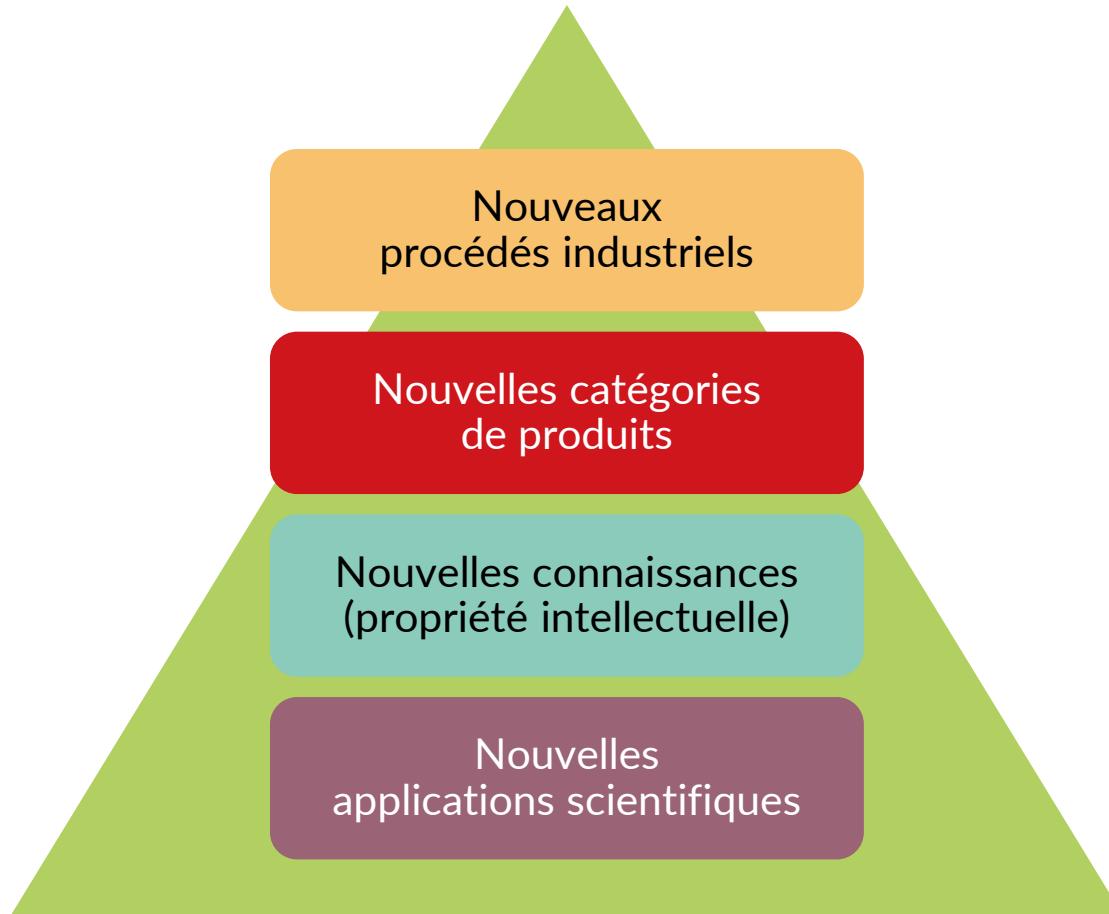
- Réduction des déchets alimentaires
- Récupération d'une plus grande valeur
- Circularité et suprarécyclage
- Emballages écologiques et intelligents
- Utilisation plus efficace des intrants, notamment de l'énergie, de l'eau et du carbone



Chaînes d'approvisionnement agiles et sûres

- Logistique et chaîne d'approvisionnement
- Analyse des consommateurs et de la clientèle
- Salubrité
- Sécurité alimentaire
- IdO et application numérique dans les chaînes alimentaires
- Chaîne de blocs et traçabilité

Qu'est-ce que l'innovation au RCIA?



Les demandeurs doivent proposer de nouveaux procédés industriels, de nouvelles catégories de produits, de nouvelles connaissances ou de nouvelles applications de la science. Les initiatives de développement de produits (comme la création d'une nouvelle marque ou d'une nouvelle formulation de produits alimentaires dans une catégorie qui existe déjà [p. ex. une nouvelle barre protéinée]) ne sont pas admissibles au programme.



Quel est le financement disponible?

- Le RCIA finance des projets jusqu'à 50 % sous forme de subvention, jusqu'à un maximum de 100,000 \$ pour un projet Propulseur.
- Les coûts totaux admissibles du projet doivent se situer entre 20 000 \$ et 200 000 \$.
- Le financement sera fourni sur une base de remboursement; les candidats doivent combler les coûts du projet ; aucune avance ne sera versée.
- Si votre demande est retenue, le RCIA exigera des frais de gestion de projet non remboursables de 5 % des coûts totaux du projet éligibles au financement du RCIA.
- Nous finançons 10-12 projets Propulseur chaque année.

Projets admissibles

Pour postuler, vous devez être membre du CFIN. Vous pouvez adhérer gratuitement au CFIN à l'adresse www.cfin-rcia.ca

L'accès à notre portail de candidature sera fourni dans les 24 heures suivant votre adhésion.

Les projets admissibles doivent:

- décrire un enjeu technique précis et une méthodologie bien définie;
- décrire un objectif ou un résultat défini qui aura une application commerciale;
- inclure des activités de recherche et de développement affichant des niveaux de maturité technologique (NMT) de 1 à 7. Les projets comportant des éléments liés aux NMT 8 et 9 ne seront pris en considération que s'ils font partie d'un projet qui comprend également des éléments liés aux NMT de 1 à 7;
- être réalisés sur une période d'au plus une année (12 mois) – et pas plus tard que le 31 décembre 2026.





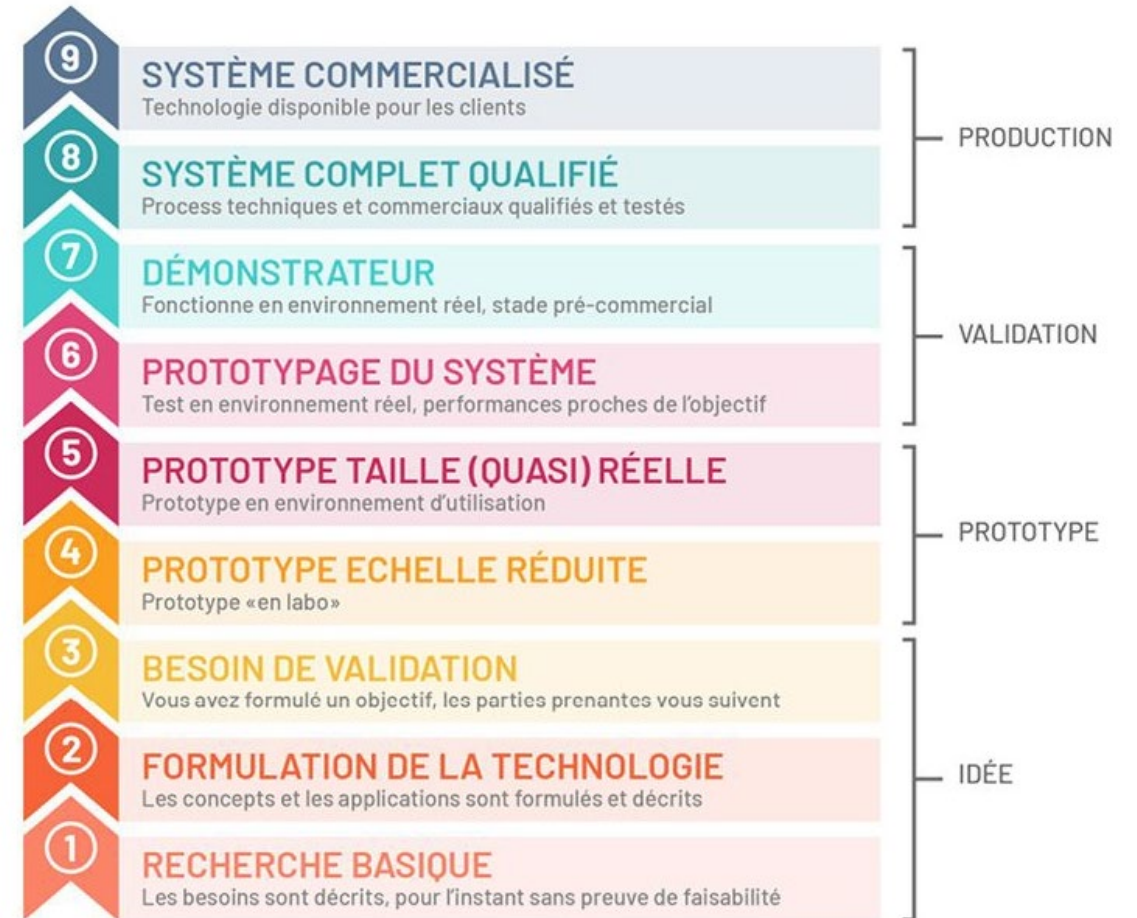
Quel type d'activités le RCIA financera-t-il?

Le RCIA finance des projets de recherche, de développement et de démonstration.

Tous les projets doivent prévoir des activités de recherche et de développement dont les **niveaux de maturité technologique** (NMT) vont de 1 à 7; les projets comportant des éléments de NMT 8 et 9 ne seront pris en considération que s'ils font partie d'un projet comportant également des éléments de NMT allant de 1 à 7 (voir le guide du programme pour une description complète des NMT).

Niveau de maturité technologique

Le RCIA finance la R&D aux niveaux TRL 3 à 7, avec une préférence pour les projets qui se rapprochent le plus possible de la commercialisation à la fin du projet.



Coûts admissibles



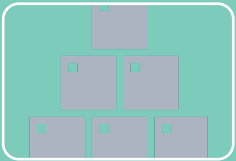
Coûts salariaux directs

- Les salaires bruts de personnel technique pour des activités approuvées .
- Les salaires des propriétaires/actionnaires majoritaires ne sont pas admissibles.



Sous-traitants et consultants

- Réalisation de travaux techniques sur le projet.
- Les factures doivent indiquer l'étendue des travaux.



Matières directes

- Articles pouvant être identifiés comme étant associés au projet.
- Les articles à volume élevé et à faible coût relèvent de notre politique de coûts indirects.



Équipement

- Doit être requis pour le projet - ne peut pas simplement servir à augmenter la production.
- La location d'équipement est admissible.



Autres coûts directs

- Ex : Frais d'expédition, Déplacements (sous réserve de la politique de déplacement du RCIA, doivent être directement liés aux activités de R&D).

Coûts indirects (frais généraux)

Le RCIA appliquera automatiquement un taux de frais généraux (coût indirect) de 55 % à toute main-d'œuvre de votre budget, jusqu'à un maximum de 15 % de vos coûts totaux.

Il s'agit de couvrir les dépenses souvent invisibles ou difficiles à comptabiliser liées à votre projet, telles que :

- La main-d'œuvre générale et administrative, la gestion de projet, le personnel financier, les vacances, les avantages sociaux, etc.
- Les matériaux et fournitures à volume élevé tels que les pipettes, les gants en caoutchouc, les filets à cheveux, les filaments pour imprimantes 3D, les emballages, les seaux, les chariots élévateurs, les échelles, les outils manuels tels que les perceuses, etc.
- Les baux ou locations d'installations, les taxes, le CVC, l'éclairage, l'électricité, etc.
- Les équipements indirects tels que les ordinateurs portables, les logiciels généraux, le mobilier de bureau, l'entretien et la réparation des équipements.
- Les frais de transport tels que les déplacements quotidiens et l'assurance voyage.

N'intégrez pas ces coûts dans votre budget, ils seront jugés inadmissibles. Le guide du programme présente un aperçu complet des coûts indirects à l'annexe C.

Coûts non admissibles

Ce que nous ne paierons pas :

- Activités de vente et de marketing, y compris les consultants, les salaires du personnel de ces équipes, les déplacements vers des salons professionnels ou des conférences, les nouveaux sites Web ou supports de vente, l'élaboration de plans de commercialisation, etc.
- Certifications et consultants en matière de sécurité ou de sûreté, y compris, mais sans s'y limiter, les certifications TSSA, les consultants en sécurité alimentaire.
- Alcool, pourboires ou frais de déplacement déraisonnables.
- Le coût d'un consultant pour préparer votre demande ou vos réclamations.
- Tout ce qui n'est pas prévu dans votre budget de projet initial, sans examen et approbation préalables du RCIA.

Pouvons-nous cumuler avec d'autres programmes de financement gouvernementaux?

Oui, le cumul jusqu'à 75 % des coûts éligibles du projet est autorisé. Cependant, les demandeurs doivent décrire les autres programmes de soutien gouvernementaux qu'ils mettent à profit pour leur projet.

Les demandeurs souhaitant cumuler d'autres fonds publics sont encouragés à nous contacter pour en discuter.



La propriété intellectuelle

Le RCIA s'attend à ce que vous créiez une nouvelle propriété intellectuelle grâce à votre projet d'innovation et que vous la protégiez, soit sous la forme d'un secret commercial, d'un dessin ou modèle industriel ou d'un brevet.

Le RCIA soutiendra les projets sectoriels qui généreront des éléments de propriété intellectuelle ayant le potentiel de profiter à l'écosystème alimentaire canadien. Une proposition est un document clé que les demandeurs utilisent pour préciser la stratégie en matière de propriété intellectuelle qu'ils comptent adopter pour la réalisation de leur projet.

Les demandeurs qui n'ont pas encore commencé à élaborer leur stratégie de propriété intellectuelle devront indiquer les postes budgétaires correspondant à ces coûts ou prouver leur implication auprès de ressources en propriété intellectuelle telles qu'Axelys Québec, Propriété intellectuelle Ontario, ÉleverlaPI ou un cabinet d'avocats afin de recevoir un financement du RCIA.

Vous pouvez obtenir de l'aide sur YODL ou par l'intermédiaire de votre directeur régional de l'innovation. Il existe de nombreux programmes et outils provinciaux et fédéraux pour vous aider à protéger la propriété intellectuelle.

Comment compléter une demande

Le programme Propulseur s'agit d'une demande en une seule phase, hautement compétitif. Nous acceptons les soumissions en ligne sur notre portail jusqu'à la date de clôture annoncée pour l'admission, à minuit, heure locale.

<https://cfin-rcia.smartsimple.ca/>

Le portail permet aux demandeurs de soumettre des documents supplémentaires, tels que des présentations, des lettres de soutien, des devis ou des propositions de coûts, ou d'autres documents qui, selon eux, ajouteront du contexte à leur soumission.

Comme exigence, nous demandons que des états financiers de 2 ans (audités, mission d'examen ou avis au lecteur) soient soumis avec votre candidature. Si vous ne pouvez pas répondre à cette exigence, une feuille de conditions, un relevé bancaire ou tout autre document démontrant votre situation financière et une lettre indiquant que vous avez le solde de votre demande est le strict minimum.

Fournir une preuve de capacité financière ne garantit pas l'approbation de votre demande.

La demande

- Les candidats fourniront un aperçu du projet avec titre, description, date de début et de fin.
- Un profil de l'entreprise comprenant des informations financières est requis.
- Veuillez décrire et identifier les principaux prestataires de services ou partenaires du projet.

Questions:

Q1. Veuillez fournir un aperçu de votre entreprise, de votre modèle de revenus et de votre proposition de valeur.

Q2. Veuillez décrire votre situation financière actuelle et votre capacité à financer les activités du projet.

Q3. Décrivez le contexte et la justification du projet.

Q4. Décrivez les objectifs et les résultats attendus du projet.

Q5. Décrivez le concept et la méthodologie du projet..

Q6. Décrivez les aspects innovants et transformateurs du projet.

Q7. Décrivez comment votre projet concorde avec les priorités en matière d'innovation du RCIA.

Q8. Décrivez les avantages directs pour votre entreprise et les avantages indirects de votre projet pour le secteur alimentaire en général.

Complétez le budget, les prévisions, les sources de financement et le plan de travail.

Téléchargez les pièces justificatives et les données financières.

Critères d'évaluation

- Utilisez-le lors de la préparation de vos réponses.
- Une fois la période de réception terminée, tous les projets sont examinés pour s'assurer qu'ils sont terminés et les soumissions conformes sont notées par un panel d'au moins trois examinateurs.
- Nos examinateurs doivent déclarer tout conflit d'intérêt et sont liés par des accords de confidentialité.
- Les soumissions les mieux notées sont sélectionnées pour un financement en fonction des fonds disponibles pour cette période.

Critères d'évaluation du programme Propulseur d'innovation	Pointage
Le demandeur a-t-il fourni un aperçu de son entreprise, et le modèle et la proposition de valeur de l'entreprise sont-ils décrits et bien communiqués ?	5
Le demandeur a-t-il clairement décrit sa capacité financière à entreprendre le projet ?	5
Contexte et justification de la réalisation du projet, y compris une description de l'innovation spécifique ou de l'obstacle technique rencontré par le demandeur.	10
Les objectifs des activités de recherche, de développement et de démonstration proposées sont clairement articulés	5
Une méthodologie pour atteindre les objectifs du projet est bien décrite, y compris les activités clés, les dépenses, les ressources et le calendrier. Les principaux obstacles techniques doivent être identifiés.	15
Aspects novateurs du projet : le demandeur présente la position de son innovation sur le marché et sa proposition de valeur unique. Les concurrents, leurs points forts et la manière dont la solution se compare sont mis en évidence.	20
Priorités d'innovation du RCIA : le demandeur démontre une compréhension claire des besoins du secteur et décrit une solution qui a un impact direct sur une opportunité ou un défi rencontré par les membres du RCIA.	10
Les avantages directs pour l'entreprise, tels que les nouveaux emplois, les revenus, la propriété intellectuelle, les partenariats, les clients, etc. sont identifiés et quantifiés.	5
Les avantages pour le secteur alimentaire au sens large sont identifiés, quantifiés et crédibles.	10
Plan de travail détaillé du projet avec les activités, les jalons et les échéanciers appropriés pour le projet qui ont été décrits tout au long de la soumission.	10
Budget complet avec des postes détaillés qui sont démontrés comme requis pour les activités de projet proposées et conformes à la politique de coûts admissibles du RCIA	5
Total	100

Notre plateforme - demo

Les candidatures sont soumises sur le portail de soumissions du CFIN :
<https://cfin-rcia.smartsimple.ca/>

Des questions de présélection d'admissibilité sont incluses dans le portail en ligne pour garantir que les projets répondent aux exigences d'admissibilité de base.

Référez-vous à l'annexe D pour obtenir des conseils sur la façon de remplir chaque section de la demande.



La touche humaine optimise les résultats des membres

Scientifique des produits alimentaires	Économiste	Bâtisseuse de la communauté	Spécialiste du développement des affaires	Créateur de nouvelles entreprises
				
 Lavina Gully Directrice régionale de l'innovation (Colombie-Britannique)	 Hubba Khatoon Directrice régionale de l'innovation (Prairies)	 Marsha Druker Directrice régionale de l'innovation (Ontario)	 Julie Daigle Directrice régionale de l'innovation (Québec)	 Tyson MacInnis Directeur régional de l'innovation (Atlantique)

Nos **directrices et directeurs régionaux de l'innovation (DRI)** optimisent l'expérience du RCIA parce qu'ils sont **crédibles, compétents, stratégiques et bien connus** à l'échelle nationale et au sein de leurs marchés. Ces personnes travaillent ensemble pour résoudre les problèmes d'innovation et transformer nos membres en collaborateurs.



MERCI

Contactez nous –
innovation@cfin-rcia.ca au sujet
de votre projet!